

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

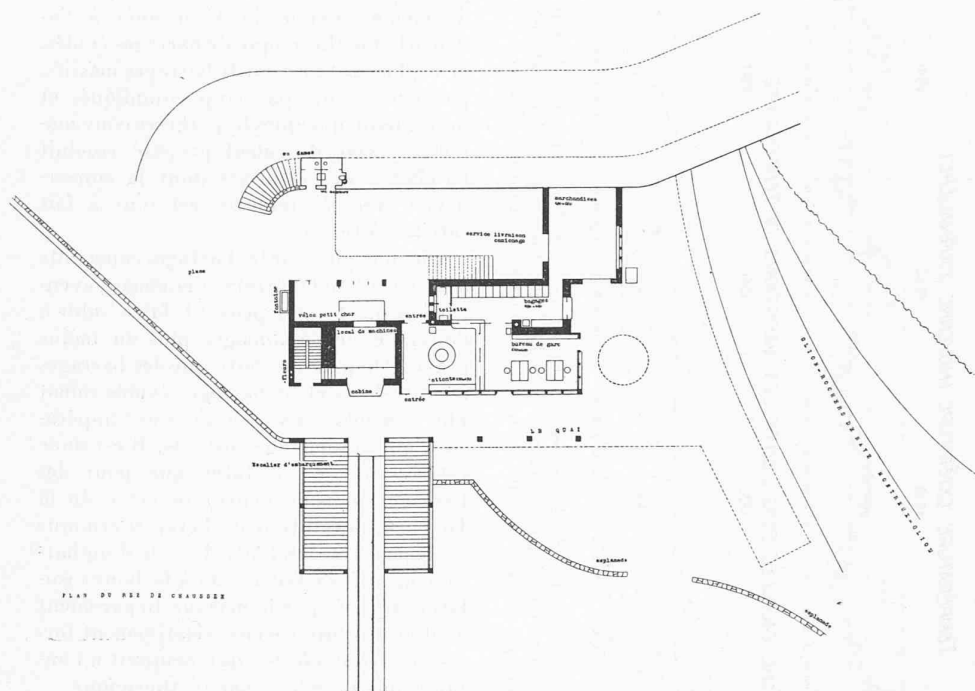
Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET D'UN NOUVEAU BATIMENT DE LA GARE DE GLION



Perspective.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 500,

1^{er} prix, projet « La Crémaillère I »,

M. Arthur Schorp, architecte, à Montreux.

Jugement du jury :

Bonne conception générale. Plan simple et économique. Le projet utilise une grande partie des murs de la construction existante.

La distribution des locaux est bonne.

Le volume du bâtiment prévoit d'emblée la place disponible pour l'aménagement d'un appartement au premier étage. Cet appartement est simple et bien compris ; toutefois, l'éclairage de la cuisine par un lanterneau est critiquable.

Très bonne architecture, bien adaptée à la destination du bâtiment.

Concours pour l'établissement du projet d'un nouveau bâtiment de la gare de Glion.

Extrait du règlement.

La Compagnie du chemin de fer Territet-Glion, d'entente avec les Compagnies de chemins de fer Montreux-Glion et Glion-Rochers de Naye, ont ouvert un concours, parmi les architectes de Montreux, pour le projet d'un nouveau bâtiment de service de la gare commune de Glion, point de jonction des trois lignes.

En plus des indications concernant les sommes qui seraient allouées aux auteurs des projets primés, les pièces à fournir et l'énumération des locaux à prévoir, il était clairement précisé au règlement que le bâtiment devait être conçu simplement, sans aucun luxe. Pour éviter des dépenses

non indispensables, les concurrents avaient la latitude de maintenir certaines parties de la construction actuelle.

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de MM. Thévenaz, architecte, président, Baumann, architecte, du D^r Zehnder et de M. le D^r L. Chessex, suppléant, remplaçant M. Brugger, architecte, s'est réuni les 7 et 14 janvier 1946. Assistait à la séance M. A. Marguerat, directeur du Territet-Glion.

Sept projets ont été déposés. Le jury en fait une critique détaillée et après délibérations et visite sur place, distribue deux prix de 1300 et 700 fr. et alloue en outre trois allocations de 500 fr. et deux allocations de 250 fr.

L'ouverture des enveloppes révèle comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix, projet « La crémaillère I » 1300 fr. — M. Arthur Schorp, architecte, Montreux.

2^e prix, projet « Minima », 700 fr. — MM. L. Dumas, architecte, à Montreux ; collaborateur H. Schmid.

Allocations : MM. F. Huguenin, Alphonse Schorp, L. Dumas, René Deléchat, Charles Jeanneret, architectes à Montreux.

Le jury constate que M. L. Dumas, architecte, a présenté deux projets, dont l'un avec la collaboration de M. Schmid. Il estime qu'il n'y a pas lieu de mettre pour cela hors concours le ou les projets de M. Dumas, le programme approuvé par la commission des concours S. I. A., autorisant la présentation de plusieurs projets.

Le jury estime que le projet ayant obtenu le premier prix, peut être recommandé pour l'exécution.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait

des procès-verbaux de la 7^{me} séance du Comité central
du 9 novembre 1945

et de la 1^{re} séance du 25 janvier 1946 à Zurich.

(Suite et fin ¹).

2. Election des membres des commissions permanentes de la S. I. A.

Les membres des commissions suivantes ont été confirmés et élus par le Comité central pour une nouvelle durée de deux ans :

Commission pour la création de possibilités de travail : Dr h. c., R. Neeser, ing., Genève (président) ; H. Blattner, ing., Zurich ; F. Bolens, ing., Genève ; M. Kopp, arch., Zurich ; G. Leuenberger, arch., Zurich ; P. Meystre, ing., Lausanne ; P. Soutter, ing., Zurich ; R. Steiger, arch., Zurich ; A. Sutter, ing., Thalwil ; P. Zuberbühler, ing., Berne.

Commission des normes (bâtiment) : A. Pestalozzi, arch., Zurich, (président) ; F. Hiller, arch., Berne ; A. Hœchel, arch., Genève ; E. Kuhn, arch., Saint-Gall ; H. Müller, arch., Thalwil ; E. d'Okolski, arch., Lausanne ; O. Pfleghard, arch., Zurich ; P. Reverdin, arch., Genève ; A. Vallaster, arch., Lucerne ; P. Vischer, arch., Bâle ; R. Von der Mühl, arch., Lausanne ; H. Weideli, arch., Zurich ; R. Winkler, arch., Zurich ; J. Wipf, arch., Thoune.

Commission des normes pour les canalisations : H. Steiner, ing., Zurich, (président).

Commission pour les concours d'architecture.

Groupe de la Suisse orientale : Dr M. Hottinger, arch., Zurich (président) ; H. Balmer, arch., Saint-Gall ; W. Henauer, arch., Zurich ; W. Jegher, ing., Zurich ; K. Scherrer, arch., Schaffhouse. — *Groupe de la Suisse centrale* : R. Christ, arch., Bâle (président) ; F. Bräuning, arch., Bâle ; C. Griot-Weerli, arch., Lucerne ; R. Hächler, arch., Aarau ; A. Jäggi, arch., Bellinzona ; M. Jeltsch, arch., Soleure ; Th. Nager, arch., Berne ; H. Rüfenacht, arch., Berne. — *Groupe de la Suisse occidentale* : A. Laverrière, arch., Lausanne (président) ; Ed. Calame, arch., Neuchâtel ; Ed. Lateltin, arch. cant., Fribourg ; E. Martin, arch., Genève ; K. Schmid, arch. cant., Sion.

Commission administrative du service de placement : A. Mürset, arch., Zurich (président) ; P.-E. Soutter, ing., Zurich (représentant S. I. A.).

Commission des cours : B. Grämiger, ing., Zurich (président) ; Dr H. Fietz, arch., Zollikon ; prof. Dr A. Stucky, ing., Lausanne.

Commission de traduction :

Section de Genève : G. Cayla, ing., Genève ; A. Rivoire,

arch., Zurich. — *Section de Neuchâtel* : J. Béguin, arch., Neuchâtel ; F. Decker, arch., Neuchâtel ; G. Madliger, ing., Serrières. — *Section vaudoise* : F. Gilliard, arch., Lausanne ; prof., A. Paris, ing., Lausanne.

Commission de la protection des titres : Dr h. c. R. Neeser, ing., Genève (président) ; Dir. H. Ambühl, ing., Baden ; H. Baur, arch., Bâle ; Dir. E. Choisy, ing., Genève ; F. Gilliard, arch., Lausanne ; H. Härry, ing., Berne ; W. Jegher, ing., Zurich ; B. Jobin, ing., Arlesheim ; M. Kopp, arch., Zurich ; Prof. Dr A. Stucky, ing., Lausanne ; Dir. A. Traber, ing., Zurich.

Comité suisse de l'éclairage : W. Henauer, arch., Zurich ; L. Villard, arch., Clarens-Montreux ; E. Wuhrmann, arch., Zurich (membre suppléant).

3. Action pour la reconstruction.

Le Comité central prend connaissance des démarches faites jusqu'à présent par la commission pour la reconstruction et par le bureau d'études. Il décide d'adresser une requête aux autorités fédérales par l'entremise de la commission pour la participation économique de la Suisse à la reconstruction européenne, cette requête renfermant les postulats suivants :

1. Adjonction d'attachés techniques aux légations à l'étranger.
2. Lors de la conclusion de traités de commerce avec des Etats étrangers, attribution d'une partie des moyens de paiement aux prestations de services, c'est-à-dire à l'exportation des services intellectuels.

Des rapports sont présentés sur diverses négociations et sur des voyages à l'étranger, et de nouvelles instructions sont établies pour la suite de l'action.

M. E.-A. Engler, architecte, est désigné comme collaborateur permanent du bureau d'études.

Le bureau d'études fera parvenir prochainement à tous les souscripteurs un rapport détaillé sur l'état actuel de l'action.

4. Office fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central est informé que, dans le courant du mois de février 1946 et en collaboration avec la commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, l'Office fédéral du contrôle des prix fera une enquête auprès d'un certain nombre de bureaux d'ingénieurs et d'architectes, pour éclaircir la question de l'augmentation des frais de bureau.

Le Comité central confirme encore une fois son point de vue, d'après lequel le facteur de réduction institué par le Contrôle des prix doit être abrogé.

5. Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture.

Le Comité central prend acte du projet d'une adjonction au tarif d'honoraires présenté par la commission nommée à cet effet. Cette adjonction, qui règle notamment les honoraires pour les colonies d'habitation, doit encore être soumise à quelques autorités publiques avant d'être présenté à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

6. Conditions générales pour l'exécution des travaux (Form. n° 118 et 118 a)

Le Comité central est informé qu'une commission de traduction, présidée par M. le professeur Dr Stucky, a mis au net le texte français de cette formule.

Il décide de porter également ces conditions générales à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

7. Normes pour les canalisations.

Le Comité central prend connaissance des normes élaborées par la commission présidée par M. H. Steiner, ingénieur

¹ Voir *Bulletin technique* du 20 mars 1946, p. 95.